Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID: 062-216208611-20241002-00601102024-DE

ARRONDISSEMENT DE LENS

CANTON DE LIEVIN

COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL - DELIBERATION N° 6

SEANCE DU 1ER OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-quatre septembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents: Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Michèle DRION, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés: Agnès LEVANT, Jean-Marie VERWAERDE, Francis MONBORGNE, Danielle BRAY.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Vente des cinq logements rue Chanzy et du 1 bis rue de l'Egalité

La ville de Vimy est propriétaire de cinq logements rue Chanzy cadastrés AH-13, AH-22, AH-23, AH-24, AH-25 et du logement sis 1 bis rue de l'Egalité cadastré AH 0015. A ce jour, 4 logements sont encore occupés et 2 sont libres d'occupation.

En effet, la commune souhaite se délester de ses logements anciens, vétustes qui ne sont plus aux normes.

Ces locaux n'ont pas été affectés à l'usage direct du public ni affectés à un service public.

Les locaux disposant d'un accès séparé ne sont pas reliés à d'autres bâtiments dépendant d'un bâtiment du domaine public communal. Les dits locaux ne sont donc pas des locaux accessoires au domaine public communal.

Pour la vente des biens dépendant du domaine privé communal il y a lieu de tenir compte de l'état du logement et de leur situation locative

Les locaux sont loués de longue date à des particuliers dans des conditions de droit commun

Les différentes consultations pour la rénovation et leurs mises aux normes engageraient la commune dans des dépenses très importantes (environ 70 000€ par logement)

Les priorités d'investissement obligent la collectivité à faire des choix (restauration scolaire, salle des sports).

Il est à préciser que toutes les garanties concernant le maintien des locataires actuels seront exigées lors de la transaction.



Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID: 062-216208611-20241002-00601102024-DE

Trois propositions ont été formulées

1- Par la société KHEL : 300 000€

2- Par Maisons et Cités (ne souhaite pas intégrer le 1 bis rue de l'Egalité) : 100 000€

3- Par Monsieur Eric François : 250 000€

A cet effet, le maire sollicite le conseil municipal pour :

L'autoriser à signer l'acte de vente en faveur de la société KHEL

1er vote : vente des logements

Pour: 19

Contre: 8 (Agnès LEVANT, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul

WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Abstention: 0

2ème vote : choix du prestataire :

Pour la société KHEL: **14** (Christian SPRIMONT, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Jean-Marie VERWAERDE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Michèle DRION, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY)

Pour Monsieur Eric François: 2 (Julien WOJCIESZAK, Bernard VANDYCKE)

Abstention: 5 (Franck LODER, Marie DECIMA, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Philippe DEBAS)

Ne prend pas part au vote : 6 (Agnès LEVANT, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE)

Pour extrait certifié conforme.

Christian SPRIMONT

Le Maire.

